



Belfort le 8 septembre 2021

Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles,
s/c des inspecteurs de l'éducation nationale

Objet : Concours départemental des écoles fleuries année scolaire 2021/2022

La Fédération des DDEN organise, à l'attention des écoles publiques maternelles et élémentaires, le Concours des écoles Fleuries, placé sous le haut patronage du ministère de l'Éducation Nationale.

Le concours des écoles fleuries porte sur les activités de jardinage liées à l'aménagement intérieur et extérieur des établissements et/ou sur la réalisation d'un coin nature et a pour objectif de favoriser un esprit d'éducation citoyenne et de développement durable.

La réalisation de ce projet permet la mise en place d'un travail d'équipe et développe une démarche coopérative qui valorise l'autonomie et l'initiative des élèves. Il contribue également à l'ouverture de l'école sur son environnement et favorise une prise de conscience de la nécessité du respect de l'environnement.

En s'inscrivant à ce concours, les enseignants peuvent développer un projet avec leurs élèves dont la dimension éducative, la démarche pédagogique et le caractère interdisciplinaire, contribuent à une démarche globale de développement durable inscrit dans les huit mesures pour l'EDD et de coopération inscrit dans le socle commun.

A l'échelon local, ce concours est organisé par les DDEN (Délégués départementaux de l'éducation nationale) du Territoire de Belfort. Les inscriptions sont à faire parvenir à l'adresse mail des DDEN (coupon réponse ci-joint) avant le **15 octobre 2021**.

Les écoles peuvent bénéficier de l'aide des DDEN, du lycée agricole de Valdoie et du soutien des communes. L'OCCE dispose de malles pédagogiques sur les activités jardinage à l'école ou développement durable. Toutes les écoles participantes seront récompensées.

Le Directeur Académique des services
de l'Education nationale,

Eugène KRANTZ

La coordinatrice de la commission Écoles fleuries

La présidente de l'Union des DDEN

Brigitte VAUGNE

Sylviane CHIPAULT



CONCOURS DEPARTEMENTAL DES ECOLES FLEURIES ET JARDINS D'ECOLE

Année scolaire 2021/2022

ECOLE Maternelle Élémentaire:

Nom du directeur / directrice :

Adresse :

Nombre de classes inscrites :

Nom des enseignants intéressés :

S'inscrit au concours départemental des écoles fleuries et jardins d'école.

A, le

Coupon à renvoyer avant le 15 octobre 2021 à union.dden90@gmail.com

Les DDEN peuvent vous aider dans la réalisation de ce projet. Souhaitez-vous être
contacté ? oui non

L'OCCE dispose de malles thématiques en prêt aux écoles affiliées. (Renseignez-vous)